

La scolarité à Coblence

Informations pour les immigrants

Informations utiles en un coup d'œil



Bienvenue !

Chers parents,

Votre fille ou votre fils fréquentera bientôt une école à Coblence.

L'éducation joue un rôle clé pour participer à la vie civique et est cruciale pour la réussite de chacun. Il est donc important pour nous que votre fille ou votre fils s'adapte rapidement à sa nouvelle école et y obtienne les meilleures chances en matière d'éducation.

Dans ce dépliant, nous souhaitons vous expliquer le système éducatif de Rhénanie-Palatinat et vous donner ainsi un aperçu des nombreuses possibilités pour le parcours scolaire de votre fille ou de votre fils. En outre, nous avons résumé certaines informations importantes sur la scolarité.

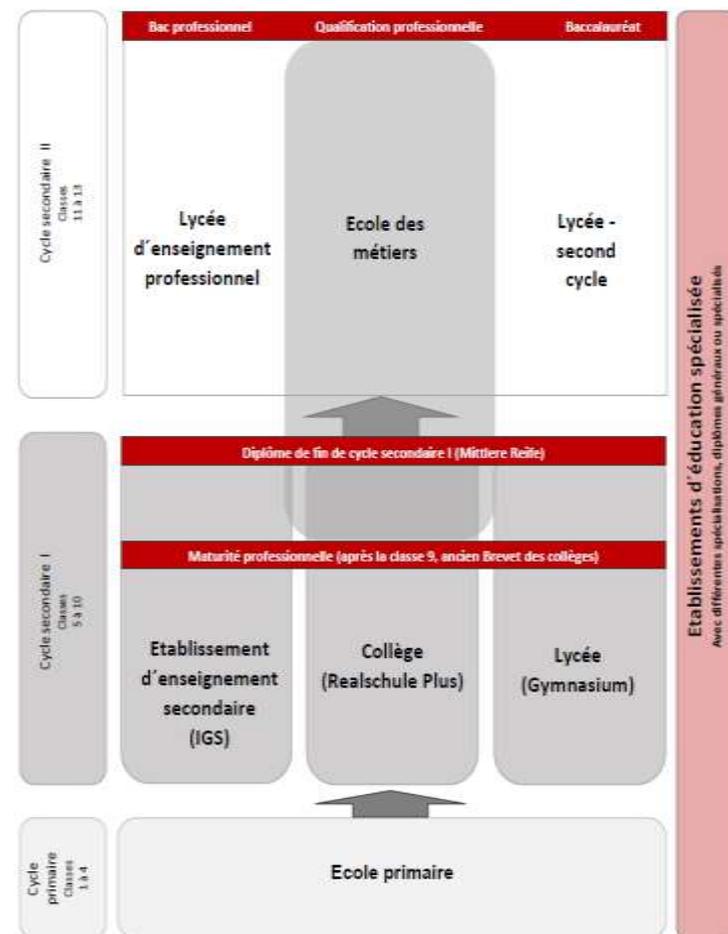
Si vous avez d'autres questions dans ce domaine, nous serons heureux de vous aider - contactez-nous!

Nous souhaitons à votre fille ou à votre fils une bonne rentrée dans son école à Coblence!

Le système scolaire en Rhénanie-Palatinat

En Allemagne, tous les enfants et les adolescents de 6 à 18 ans peuvent et doivent aller à l'école. C'est ce qu'on appelle l'enseignement obligatoire (§57 de la loi sur l'éducation de Rhénanie-Palatinat - SchulG).

À l'école, les enfants et les adolescents apprennent l'allemand, la lecture, l'écriture et le calcul. Ceci est important pour qu'ils puissent apprendre un métier après leur scolarité et trouver du travail



KOBLENZ
VERBINDET.

Kultur- und
Schulverwaltungsamt

École primaire (Grundschule)

Forme la base de la poursuite de la scolarité. Entre autres choses, les enfants apprennent à calculer, à lire et à écrire.

- ❖ Classe 1 à 4 (ensuite collège, établissement d'enseignement secondaire ou lycée)
- ❖ En règle générale, les enfants ont 6 ans au moment de leur scolarisation.

Collège (Realschule plus)

Outre une formation générale de base, les élèves ont également la possibilité de s'orienter professionnellement.

- ❖ Départ après la 9e classe (maturité professionnelle)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Départ après la 10e classe (Diplôme de fin d'études secondaires I)
 - *Par la suite: apprentissage*
 - *Possibilité de s'orienter vers un établissement d'enseignement secondaire ou un lycée après avoir terminé la 10e classe*

Etablissement d'enseignement secondaire (Integrierte Gesamtschule – IGS)

Les élèves suivent un enseignement général approfondi qui les prépare aussi bien à leur entrée sur le marché du travail qu'à des études.

- ❖ Départ après la 9e classe (maturité professionnelle)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Départ après la 10e classe (Diplôme de fin d'études secondaires I)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Départ après la 13e classe (Baccalauréat)
 - *Par la suite: études universitaires*

Lycée (Gymnasium)

Les élèves reçoivent une formation générale approfondie qui les prépare à des études universitaires.

- ❖ Départ après la 9e classe (maturité professionnelle)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Départ après la 10e classe (Diplôme de fin d'études secondaires I)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Départ après la 13e classe (Baccalauréat)
 - *Par la suite: études universitaires*

Les établissements d'éducation spécialisée (Förderschulen)

Les élèves ayant des besoins spéciaux (éducation spécialisée) reçoivent un soutien particulier de la part d'enseignants et de pédagogues spécialisés.

- ❖ Habituellement classes 1 à 9
- ❖ Les écoles spécialisées sont des écoles à plein temps.
- ❖ Départ après la 9e classe (maturité professionnelle ou forme spéciale de maturité professionnelle)
 - *Par la suite: apprentissage*
- ❖ Parfois départ possible après la 10e classe (forme spéciale de maturité professionnelle, fin de la scolarité dans le domaine du développement holistique)
 - *Par la suite: apprentissage*

Lycées professionnels (Berufsbildende Schulen)

Après avoir fréquenté le cycle secondaire I jusqu'à la 9e ou la 10e classe, il est possible d'y suivre une formation professionnelle et d'y faire entre autres choses un apprentissage.

- ❖ Classes 10 à 13
- ❖ Tous les diplômes de fin de scolarité sont possibles (certificat de maturité professionnelle, apprentissage, Baccalauréat), permettant ainsi aux jeunes de choisir leur propre orientation.

Le b.a.-ba du quotidien scolaire

Généralités

- ❖ Vous devez inscrire votre fille ou votre fils à une école.
- ❖ La scolarité est gratuite.
- ❖ Vous n'êtes pas obligé d'acheter les livres scolaires. Vous pouvez les emprunter. Cela signifie que les élèves peuvent utiliser ces livres pendant une année scolaire, puis les rendre. Le formulaire de demande d'emprunt des livres (Schulbuchausleihe) peut être obtenu à l'école ou sur la page internet de la ville.
- ❖ Le dialogue entre l'école et la famille est très important pour le succès de la scolarité. Utilisez les possibilités de contact telles que les réunions des parents, les réunions parents-professeurs, les fêtes d'école et autres activités.

Déroulement du quotidien scolaire

- ❖ Votre fille ou votre fils doit venir à l'école du lundi au vendredi. L'enseignement comprend aussi des voyages scolaires et des excursions ainsi que des concerts, du théâtre, des fêtes d'école, des cours d'éducation physique et des cours de natation. Ici aussi, la présence est obligatoire.
- ❖ La ponctualité est importante. Votre fille ou votre fils doit arriver à l'heure à l'école tous les jours afin de suivre les cours. Si l'école commence à 8 h, votre fille ou votre fils doit y être quelques minutes plus tôt.
- ❖ Il y a un emploi du temps dans lequel les horaires des cours sont inscrits. Assurez-vous que votre fille ou votre fils apporte tout le nécessaire pour la journée d'école (par exemple: livres, cahiers, collation, vêtements de sport). En cas de doute, contactez les professeurs principaux de votre fille ou de votre fils.
- ❖ Après l'école, les devoirs doivent être faits. Les devoirs sont importants car votre fille ou votre fils révise et approfondit ainsi le contenu des cours.
- ❖ Si votre fille ou votre fils va à l'école à plein temps elle ou il restera l'après-midi (après les cours) à l'école. Les écoliers à plein temps peuvent prendre un déjeuner moyennant paiement. Ils reçoivent ainsi un repas

chaud du lundi au jeudi. Sur demande, la cotisation peut être réduite. La demande d'inscription au déjeuner doit être faite suffisamment à l'avance. Vous pouvez obtenir le formulaire à l'école ou sur la page internet de la ville de Coblenche.

Comment se rendre à l'école ?

- ❖ Certains élèves ont beaucoup de chemin à faire pour aller à l'école. Si le trajet domicile-école est supérieur à 4 km (dans les écoles primaires et spécialisées à plus de 2 km ou dans des conditions de circulation particulièrement dangereuses), votre fille ou votre fils peut se rendre à l'école en bus ou en train. Le formulaire de demande de cartes de transport peut être obtenu à l'école ou sur la page internet de la ville de Coblenche. Il doit être rendu à l'école dans les délais fixés.

Maladie

- ❖ Si votre fille ou votre fils est malade, appelez l'école ou envoyez un courrier électronique au secrétariat de l'école avant le début des cours pour informer que votre fille ou votre fils est malade et qu'elle/qu'il n'ira pas à l'école aujourd'hui. Ceci est important pour que l'école soit informée et ne s'inquiète pas. Renseignez-vous auprès des professeurs principaux pour savoir quelles sont les règles exactes dans l'école de votre enfant.



Vacances et jours fériés

- ❖ Aucun congé ne peut être prévu pendant la période scolaire. Les vacances scolaires sont prévues à cet effet. Demandez les périodes de vacances exactes à l'école (Souvent, elles se trouvent dans une lettre aux parents au début de l'année scolaire ou sur la page d'accueil de l'école).
- ❖ Afin de libérer votre fille ou votre fils lors de certains jours fériés importants (pendant lesquels elle ou il a normalement cours) vous êtes priés de vous adresser aux professeurs principaux de votre fille ou de votre fils.

Ville de Coblenche Service de la culture et de l'administration scolaire

Bureau de l'éducation de Coblenche

Coordination municipale de l'éducation des nouveaux immigrants – en particulier les enfants et les adolescents

☎ 0261 129 1910

bildungsbuero@stadt.koblenz.de

www.koblenz.de

Vous trouverez plus d'informations sur les diverses écoles de Coblenche et sur les possibilités de soutien dans le guide

Koblenzer Schulwegweiser:

<https://www.koblenz.de/leben-in-koblenz/bildung/bildungsbuero>

Sponsorisé par



En date de Décembre 2019